

## ● AUDE

### Formation de directeurs

Tous les ans, les nouveaux directeurs d'école primaire nommés à la rentrée sont appelés à suivre une formation dans le cadre de leurs nouvelles attributions. La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Aude souhaite leur apporter des informations sur le transport des scolaires. En effet, les directeurs sont amenés à donner leur accord pour toute sortie scolaire comprenant un déplacement en autocar. Ils doivent également pouvoir renseigner les enseignants de leur école sur le transport. Chaque année, les responsables des services académiques font donc appel à l'Adateep de l'Aude pour animer une demi-journée de formation sur ce thème du transport des scolaires.

Un des premiers éclaircissements consiste en un peu de vocabulaire : qu'entend-on par transport scolaire ? Par voyage scolaire ? Puis, rapidement, arrive la notion de responsabilité : *« Je suis directeur ou directrice, quelle est ma responsabilité pour le transport scolaire ? Pour le déplacement en car à la cantine ? »* Alors, il faut expliquer le cadre juridique de chaque déplacement, rassurer et détailler aussi clairement que possible les obligations de chacun pour que tout se passe pour le mieux.



La formation de l'Adateep de l'Aude porte sur plusieurs points concernant le transport :

- le transport scolaire : son organisation, son fonctionnement. *« Je suis en maternelle dans un RPI et l'accompagnatrice est malade. Elle n'est pas remplacée et je n'ai personne à qui confier les enfants »*. C'est l'occasion d'évoquer l'accompagnement, celui du transport scolaire mais également au cours des sorties éducatives ou de la cantine.
- l'accidentologie: très faible en autocar, mais il ne faut pas oublier les dangers potentiels.
- la réglementation générale du transport en commun : la ceinture de sécurité, l'éthylotest anti démarrage, le rôle du conducteur et du donneur d'ordre, qui est souvent l'enseignant.
- l'évacuation du car : la manière de sortir permet une évacuation rapide, utile en cas d'incendie ou d'arrêt sur la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute, mais elle peut aussi être systématiquement utilisée pour tous les déplacements.

Comme support, l'Adateep utilise un diaporama basé sur les articles du Contrat type applicable aux services occasion-



nels collectifs de transports intérieurs publics routiers de personnes (décret 2008-828). Tout y est : définitions, documents à fournir, responsabilités, sécurité avec un point particulier pour les transports d'enfants; il suffit d'illustrer avec les sorties scolaires. On évoque la "paperasse", les fiches à remplir avec le transporteur à la constitution du



dossier ou au moment du départ. *« Il y a trop de choses à faire, je ne partirai plus en sortie scolaire ! »*. Le conseiller pédagogique départemental en EPS en charge des sorties scolaires, présent à la formation, rassure : *« Tout ce qu'on vous donne est mis en place pour vous protéger, pour protéger les directeurs et les enseignants. En respectant consciencieusement toutes les démarches, il n'y aura aucun souci »*.

Le groupe se rend ensuite dans un car mis gracieusement à disposition par un transporteur local, la société Vidal. C'est le moment d'identifier les éléments de sécurité, leur

utilité et autant que possible leur maniement. Enfin on réalise une évacuation rapide du véhicule ; tout est OK. Le conseiller pédagogique départemental insiste : *« Dès le premier voyage en autocar, il faut habituer les élèves à sortir ainsi; vous êtes directeur ou directrice, expliquez cette manière d'évacuer et demandez à ce que chaque enseignant l'utilise »*.

Pour terminer la matinée en salle, un fait réel est évoqué : l'accident d'Aix en Provence le 8 avril 1993 qui a fait quatre morts dont le conducteur. On expose la situation puis s'ensuit un débat. Le but n'est pas de deviner comment le jugement a

été rendu ou si on le comprend, mais de se poser des questions sur la préparation, l'attitude de chaque protagoniste, sa responsabilité dans la chaîne de la fatalité : *« Et s'il avait ou n'avait pas... »*.

Chaque participant repart avec les documents de la campagne de sécurité de l'ANATEEP et des fiches d'aide ou de conseil pour faciliter la préparation et le déroulement des futurs voyages.

### CORRESPONDANTE ANATEEP

MME MICHÈLE MORGANTI  
7 RUE HÉRAIL  
11100 NARBONNE  
COURRIER@ADATEEP-AUDE.COM